








[→ Message](#)

365251662582 365

MME HERAULT MATHILDE
M. BOIREAU ROMAIN
3 RUE DE LA CROIX
16560 AUSSAC VADALLE[→ Contacts](#)**SAUR - EAU POTABLE** Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr **Service Clients**
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h **Dépannage 24h/24**
05 87 23 10 08 TSA 20060
87170 ISLE CEDEX **Accueil**
1 Impasse La Margot ZA Bandiat Tardoire 16110
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**Communauté de Communes Coeur de
Charente** **Service Clients**
05 45 20 71 33 **Accueil**
Communauté de Communes, Pôle Aménagement,
Environnement 5 Avenue Paul Mairat - 16230
Mansle**Votre facture d'accès au service du 28 juillet 2025****Montant prélevé le 12 août 2025 : 70,44 €**

	€ TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DE KARST DE LA CHARENTE	46,44
Assainissement Non Collectif COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARENTE	24,00
Total facture	70,44
Montant à prélever	70,44

[détail au verso](#)**Répartition de votre facture**

	Distribution de l'eau potable 65,9%
	Assainissement non collectif 34,1%

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 août 2025 sur votre compte numéro XXXXX674810.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-5-5990102694-029527790-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/09/2025	28,00 €
03/10/2025	28,00 €
05/11/2025	28,00 €
Total	84,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LE BOURG ROUTE DE VADALLE AUSSAC VADALLE	0 m ³	718259	015 mm		23/07/2025 461	Relevé de souscription

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Distribution de l'eau potable						44,02		46,44
Abonnement						44,02		46,44
Part Syndicale		23-07-25 / 31-12-25				31,08	5,50	
Part SAUR		23-07-25 / 31-12-25				12,94	5,50	
▶ Assainissement Non Collectif						24,00		24,00
Abonnement						24,00		24,00
Contrôle périodique part Communautaire		Année 2025				24,00		

HT exonéré de TVA : 24,00 € TVA 5,50 % : 2,42 €
HT soumis à TVA : 44,02 € TVA sur les débits : 2,42 €

Total facture TTC : 70,44 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
 Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.